

Principe d'élaboration de l'épreuve ADAPTEE CCF de SAUVETAGE BAC PRO

- Différentes situations de handicap (SDH) peuvent être observées au sein de notre établissement, chacune nécessite une adaptation particulière.
- L'objectif affiché est clair : Eviter toute inaptitude totale et permettre aux élèves en situation de handicap reconnu de bénéficier d'une pratique aménagée et adaptée, facteur d'équilibre, de bien-être et d'inclusion sociale.
- Pour chaque adaptation, le professeur responsable de la classe, en accord avec l'élève, ses parents, le médecin traitant et l'infirmière de l'établissement, propose un projet d'enseignement adapté pour l'élève dispensé temporairement ou partiellement.

<ul style="list-style-type: none"> • Cas n°1 : L'élève est apte partiellement et pratique la même activité que ses camarades et est <u>évalué dans les mêmes conditions que ses camarades.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Cas n°2 : L'élève est apte partiellement et pratique la même activité. <u>Certaines conditions de la pratique sont aménagées</u> afin de lui rendre certaines tâches plus accessibles et en cohérence avec les consignes médicales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cas n°3 : L'élève ne peut pas pratiquer l'activité proposée. Les tâches motrices proposées lui sont inaccessibles.
<p style="text-align: center;">Asthmatique sévère</p>	<p style="text-align: center;">Obésité Dyspraxique Syndrome rotulien Mal-voyant</p>	<p style="text-align: center;">Membres supérieurs ou inférieurs immobilisés Fauteuil roulant sans possibilité d'utiliser les membres supérieurs</p>
<p style="text-align: center;">PROTOCOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours de sauvetage aquatique aménagé avec : <ul style="list-style-type: none"> - Une distance d'approche de la victime réduite à 15 ou 25m - Un obstacle court horizontal flottant à franchir - Un mannequin flottant allégé - Une distance de remorquage de 3 à 5m. • 2 Temps de pause autorisés au bord du bassin sur l'ensemble de la séquence d'évaluation • Être attentif à la qualité de l'air pour ces élèves en particulier (brume de sable notamment) • Ventoline ou autre traitement à disposition obligatoirement 	<p style="text-align: center;">PROTOCOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours de sauvetage aquatique aménagé avec : <ul style="list-style-type: none"> - Une distance d'approche de la victime réduite à 25m - Un obstacle court horizontal flottant à franchir - Un mannequin flottant allégé - Une distance de remorquage réduite à 5m. • Travail en binôme avec un élève partenaire de meilleur niveau capable d'accompagner l'élève en SDH : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'élève sur les obstacles - Encourager, coacher l'élève • Cet élève partenaire n'est pas noté. 	<p style="text-align: center;">PROTOCOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève sera évalué sur les AFLP4 & 6 avec pour missions : <ul style="list-style-type: none"> - AFLP 4 : Assumer les rôles de chronométrateur, de juge, d'observateur et/ou de coach durant les séquences d'enseignement et ce, jusqu'à la certification. - AFLP 6 : Relais téléphoniques sur l'analyse sécuritaire du site avant l'épreuve (Consultation météo / Prise de contact avec les services de secours (poste MNS par exemple sur une plage) au moment du départ du sauveteur vers la victime / Prise de contact avec le 15 au moment de la prise en charge de la victime sur le sol par les secouristes présents sur site pour les premiers bilans vitaux
<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distances de travail très raccourcies • Mannequin allégé • Zones de récupération ou de reprises d'appuis autorisées 	<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distances de travail raccourcies selon le handicap et la capacité de l'élève à maintenir un effort • Mannequin allégé • Zones de récupération ou de reprises d'appuis autorisées 	<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • R.A.S
<ul style="list-style-type: none"> • AFLP 1 & 2 : IDEM / 12 pts 	<ul style="list-style-type: none"> • AFLP 1 & 2 sur 12 pts (8/4) au lieu de (7/5) 	<ul style="list-style-type: none"> • AFLP 1 & AFLP 2 : Non évalués
<ul style="list-style-type: none"> • AFLP 3, 4, 5 ou 6 : IDEM / 8 pts 	<ul style="list-style-type: none"> • AFLP 4 et 6 privilégiés sur 8 pts avec poids relatif dans l'évaluation au choix de l'élève : 4/4 ou 6/2 ou 2/6 • AFLP 3 & 5 non évalués 	<ul style="list-style-type: none"> • AFLP 4 et 6 évalués 20 pts

